


 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

 Distr.  
GÉNÉRALE

 A/31/76  
9/12038  
6 avril 1976

 FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente et unième session  
Point 28 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

 CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente et unième année

Lettre datée du 6 avril 1976, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de la République arabe libyenne auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la lettre du représentant d'Israël datée du 29 mars 1976 et publiée sous la cote A/31/73-S/12028, j'aimerais faire les observations suivantes.

M. Herzog a protesté contre une remarque faite par moi à la 1897ème séance du Conseil de sécurité. J'ai déclaré à cette occasion que l'"entité raciste au Moyen-Orient 'devait' être détruite", et M. Herzog a vu dans cette phrase une intention agressive, un appel à la destruction d'un Etat Membre.

En portant cette accusation, M. Herzog reconnaît en fait implicitement que le prétendu Etat sioniste qu'il représente est bien une "entité raciste", et partant, il admet la validité de la résolution 3379 (XXX) de l'Assemblée générale.

Il n'est pas le seul à le penser puisque Uri Avneri, rédacteur en chef de la principale revue hebdomadaire israélienne, Ha'olam Hazeh et ancien membre du parlement sioniste, s'est lui-même demandé, dans un article publié par cette revue le 24 mars 1976, si "la solution consistait vraiment à parquer les arabes dans un nouvel Auschwitz - ou à en faire un peuple d'esclaves, à la manière rhodésienne".

A l'heure actuelle la solution semble être d'exterminer les arabes qui osent protester contre l'occupation militaire, et nous ne sommes peut-être pas si loin d'Auschwitz.

Ce n'est pas la faute des arabes palestiniens s'ils sont nés en Palestine et non en Irlande, et si leur religion n'est pas la bonne. Ce n'est pas non plus leur faute si on refuse à la Palestine le statut d'Etat Membre, avec toute la protection que ce statut implique, comme M. Herzog le souligne avec insistance.

\* A/31/50.

Toutefois, un Etat Membre qui jouit de ce privilège et de cette protection doit aussi avoir le sens de ses responsabilités. S'il a le droit d'être protégé de la destruction, il a également le devoir de ne pas entraîner celle d'un autre peuple, qu'il s'agisse ou non d'un Etat Membre. Et pourtant, nous voyons depuis près de 30 ans un Etat Membre de l'Organisation s'efforcer systématiquement de détruire un peuple en expulsant et en déplaçant les personnes qui le composent, en cherchant à éliminer de Palestine la culture et l'esprit arabes, en refusant au peuple palestinien le droit à l'autodétermination et à la souveraineté nationale, et, les exemples n'en sont que trop nombreux, en détruisant les individus eux-mêmes. Comment le représentant de l'entité sioniste peut-il invoquer la morale tandis que son gouvernement mène une campagne d'agression et de répression contre les Palestiniens qui, de par leur naissance, détiennent un droit sur la terre qu'occupent les sionistes racistes?

J'ai déclaré, ce qui a suscité l'indignation de M. Herzog, que l'entité raciste au Moyen-Orient devait être détruite. L'élimination du racisme n'est-elle pas l'un des grands principes de l'Organisation des Nations Unies? Il est regrettable, comme M. Herzog semble le reconnaître implicitement, que le racisme soit à ce point inhérent à l'existence même de l'entité sioniste, et qu'il ne puisse être éliminé sans entraîner la disparition de cette entité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale (au titre du point 28 de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente et unième session) et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la  
République arabe libyenne  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Mansur Rashid KIKHIA

-----

